

HEURE : 11H À 12H

LIEU : SALLE DELACHAUX, BIOPÔLE 2,
PROLINE, RTE DE LA CORNICHE 10,
1010 LAUSANNE
& VIA WEBEX

**MARDI
16 NOVEMBRE 2021
COLLOQUE VIRTUEL
& PRESENTIEL**

Présentiel: sur inscription
marina.galati@unisante.ch

EPIDÉMIOLOGIE LÉGALE – VOL. 3

Le fédéralisme et la lutte contre le Covid-19: l'exemple de la vaccination

INTERVENANT :

■ DR MÉLANIE LEVY

PROFESSEURE ASSISTANTE À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
CO-DIRECTRICE DE L'INSTITUT DE DROIT DE LA SANTÉ, UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

DESSCRIPTIF :

En Suisse, la pandémie de COVID-19 a révélé les obstacles systémique, institutionnel et juridique, dus en partie au fédéralisme, qui ont affecté les programmes de vaccination dans leurs débuts.

Actuellement, l'hésitation de la population suisse vis-à-vis des vaccins met en péril le retour à une vie sans restrictions. Se pose donc la question des instruments incitatifs en vue de promouvoir la vaccination et d'accroître la volonté individuelle de se faire vacciner. Pour l'instant, la Suisse se montre frileuse dans ce domaine, en comparaison avec d'autres pays. Les outils envisageables vont de l'obligation de se faire vacciner, pour certaines professions, à des incitations financières et des mesures indirectes, telles que l'exigence d'un certificat COVID pour accéder à des lieux publics comme un restaurant ou des salles de cours à l'Université.

Recommandé par la Société Suisse des Spécialistes en prévention et santé publique (SPHD) pour la reconnaissance de la formation continue.

Participer à la réunion Webex

[Lien Webex](#)